



Conditions générales de vente Boutique en ligne

Article 1 - Préambule

Article 1.1. Désignation du vendeur

Office de Tourisme Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges, EPIC, immatriculé, au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 839 048 428 ayant son siège social à la Maison des Services Publics - 3 Rue Jean Moulin - BP 40029 - 21 701 NUITS-SAINT-GEORGES.

Téléphone : 03 80 62 11 17

Adresse mail : info@gevreynuitstourisme.com

Représenté par Monsieur Paul-Emmanuel ROMPLER, directeur.

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours depuis le 05/03/2019 : IM021190001

Garant financier : Groupama Assurance – Crédit & Caution, 126 Rue de la Piazza – 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex.

Contrat : 4000716514/0.

Assureur responsabilité civile professionnelle : Groupama Grand Est – 101 Route de Hausbergen – BP 30014 – Schiltigheim – 67012 STRASBOURG Cedex.

Police : 72724346 N°0001.

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme »

Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de Tourisme de produits fournis directement par l'Office de Tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité d'acheteurs / clients au sens du code de la consommation et ayant la capacité juridique de contracter (*ci-après dénommé « le(s) Client(s) »*). Tout achat accompli par le client implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur au sens du code de la consommation, qui contracte avec l'Office de Tourisme dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Produit : bien(s) commercialisé(s) par l'Office de Tourisme dans le cadre des ventes boutique. Ces produits peuvent être des achats-reventes appartenant à l'Office de Tourisme ou bien du dépôt-vente dans le cadre de partenariat conçu entre l'Office de Tourisme et un tiers.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de produit(s) sur le site Internet de l'Office de Tourisme www.gevreynuitstourisme.com.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de Tourisme.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Article 2 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits et de services proposés par l'Office de Tourisme à ses clients. Ces conditions générales de vente encadrent les achats



Conditions générales de vente Boutique en ligne

de produits autre que les produits enregistrés en tant que « billetterie » et / ou « séjour ». Ces derniers relèvent de CGV particulières.

Elles s'appliquent pour les ventes sur Internet. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, ainsi que du formulaire type le cas échéant.

Article 3 - Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Article 4 - Prix

Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit à l'Office de Tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de Tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire ou chèque de la part des organismes officiellement

accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de Tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues à l'Office de Tourisme.

Les moyens de paiement acceptés sont : chèque à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire au comptoir ou à distance, virement bancaire. Les règlements en espèce sont également acceptés au comptoir uniquement, dans les limites légales.

L'Office de Tourisme disposant de deux régies, il peut demander au client de payer en plusieurs fois pour des produits différents.

Article 4.3. Révision du prix

L'Office de Tourisme s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de l'achat, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de l'Office de Tourisme, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les acheteurs Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter



Conditions générales de vente Boutique en ligne

atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 6 - Protection des données à caractère personnel

Article 6.1. Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de séjours et prestations touristiques, le vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux clients et aux bénéficiaires. A ce titre, l'Office de Tourisme collecte vos données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, adresse, sexe, catégorie socio-professionnelle, date de naissance, mail, et téléphone.

De plus, dans le cadre du paiement des prestations sur Internet, l'Office de Tourisme enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur.

Article 6.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la clientèle du vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Article 6.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de Tourisme sont les suivantes : direction, salariés.

Dans le cadre de l'exécution des prestations réservées par les clients et pour la bonne exécution du contrat, tout ou partie des données personnelles peuvent être communiquées aux prestataires, partenaires institutionnels, We login (logiciel de caisse), la Caisse d'épargne qui sécurise les paiements, et OTIPASS pour la vente des pass touristiques.

Article 6.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

L'Office de Tourisme met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de Tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

L'Office de Tourisme a formalisé les droits et les obligations des Clients et bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un article appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible dans les mentions légales du site Internet de l'Office de Tourisme disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gevreynuitstourisme.com/mentions-legales> et sur demande auprès de l'Office de Tourisme.

Article 6.5. Droits du titulaire des données collectées



Conditions générales de vente Boutique en ligne

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé à l'attention du Délégué à la protection des données - Office de Tourisme - 3 Rue Sonoys - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, en joignant à votre courrier une copie de votre pièce d'identité.

À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr>).

Article 6.6. Modification de la clause

L'Office de Tourisme se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de Tourisme s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 7 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 8 - Assurances

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations.

Article 9 - Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur le site internet et contractent un achat, la personne responsable du mineur est de ce fait responsable des actes et achats dudit mineur.

Article 10 - Responsabilité de l'Office de Tourisme

Article 10.1. Responsabilité de plein droit

L'Office de Tourisme est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

L'Office de Tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 10.2. Limitation de la responsabilité de l'Office de Tourisme

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de Tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des



Conditions générales de vente Boutique en ligne

prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 11 - Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tous événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 12 - Règlement des litiges

Article 12.1. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de Tourisme pour obtenir une solution amiable.

Article 12.2. Médiation

Le Client peut recourir à une médiation

conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) à BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 ou sur son site internet www.mtv.travel.

Article 12.3. Vente en ligne

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Article 12.4. Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 12.5. Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.



Conditions générales de vente Boutique en ligne

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA VENTE DE BIENS EN BOUTIQUE

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent aux ventes de produits en boutique, à l'exclusion de toutes les autres ventes.

Article 13 - Commande

Article 13.1. Effectivité de la commande

- Les étapes pour les commandes passées sur internet

Pour passer commande, le Client, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les produits sélectionnés et les quantités souhaitées, clique ensuite sur le bouton « Accéder au panier » il peut ainsi vérifier, ajouter ou supprimer des éléments. Il clique ensuite sur « Poursuivre ma commande » et doit pour toute première connexion créer un compte qui lors d'autres commandes se complètera automatiquement.

La confirmation de la commande entraîne l'ouverture et l'acceptation des conditions générales de vente par le Client, par le procédé du double clic sur la mention « Je confirme avoir lu les conditions générales de vente et je les accepte » et poursuit sa commande.

Avant de cliquer sur le bouton « Payer », le Client a une nouvelle fois la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

Un courrier électronique accusant réception de la commande et de son paiement est envoyé par l'Office de Tourisme dans les meilleurs délais avec la facture et les éléments numérisés de la prestation achetée.

- Les commandes passées autrement que sur

internet

Lorsque la commande est passée au comptoir ou par correspondance, le contrat de vente est formé après acceptation de la commande par l'Office de Tourisme.

Lorsque la commande est passée par correspondance, le contrat est formé au moment de la réception du paiement par l'Office de Tourisme.

Article 13.1. Modification de commande

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme se réserve le droit d'apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1, V du Code de la consommation.

Article 13.2. Validation de la commande

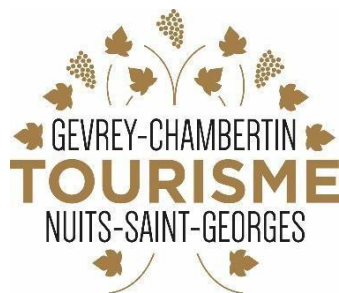
L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et, plus particulièrement, si les quantités de produits commandés sont anormalement élevées pour des acheteurs ayant la qualité de consommateurs.

Article 13.3. Indisponibilité des produits commandés

Si les produits commandés sont indisponibles, l'Office de Tourisme en informe immédiatement le client et peut lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalent.

En cas de désaccord, le Client est remboursé au plus tard dans les trente jours (30j) du paiement des sommes versées.

Article 14 - Livraison



Conditions générales de vente Boutique en ligne

Article 14.1. Délais de livraison

L'Office de Tourisme s'engage, conformément à la date limite de livraison indiquée sur le site pour chacun des produits, à livrer les produits dans un délai de cinq jours (5j) après réception de la commande.

Article 14.2. Retard de livraison

Le retard de livraison excédant sept jours (7j) et non dû à un cas de force majeure, peut entraîner la résolution de la vente par le consommateur qui, dans un délai de quatorze jours ouvrés (14j) à compter de la date de livraison indiquée, renonce à sa commande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, retournera le cas échéant les produits s'ils ont été livrés et recevra de l'Office de Tourisme au plus tard dans un délai de trente jours (30j) la restitution de son paiement, à l'exclusion de toute indemnité.

Article 14.3. Modalités de livraison

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le consommateur sur le bon de commande.

Toute réclamation d'erreur de livraison doit être formulée par le consommateur à l'Office de Tourisme le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison.

La livraison est effectuée par voie postale.

Un bon de livraison doit être signé par le consommateur qui doit vérifier à réception la conformité et l'état d'emballage du produit.

En cas de détérioration ou de perte partielle du produit, le consommateur doit impérativement formuler à la réception des réserves sur le bon de livraison dont un double est adressé à l'Office de Tourisme et, dans les trois jours suivant cette réception, notifier ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception conformément à l'article L. 133-3 du Code

de commerce.

Article 14.4. Conformités des produits

Si le produit n'est pas conforme à la commande, le consommateur doit adresser une réclamation à l'Office de Tourisme en vue d'obtenir le remplacement du produit ou éventuellement la résolution de la vente.

Article 14.5. Indisponibilités des produits

En cas d'indisponibilité des produits à la livraison, l'Office de Tourisme peut proposer, dans les conditions prévues à l'article 7.1 des CGV, un produit équivalent par sa qualité et son prix

Article 14.6. Défaut de livraison

Le défaut total de livraison entraîne la résolution de plein droit du contrat de vente.

Article 14.7 Frais d'envois

Les frais d'envois sont calculés d'après le poids du ou des produits en fonction du barème édité chaque année par le service de la Poste : Colissimo. Ces tarifs sont amenés à être révisés tous les ans, voire même au courant de l'année selon le prestataire.

Pour 2025 les tarifs sont les suivants :

France Métropolitaine

| Poids (jusqu'à) | Tarifs Colissimo France Métropolitaine, Andorre, Monaco |
|-----------------|---------------------------------------------------------------|
| 250 g | 5.25 € |
| 500 g | 7.35 € |
| 750 g | 8.65 € |
| 1 kg | 9.40 € |
| 2 kg | 10.70 € |
| 5 kg | 16.60 € |
| 10 kg | 24.20 € |
| 15 kg | 30.55 € |



Conditions générales de vente Boutique en ligne

| | |
|-------|---------|
| 30 kg | 37.85 € |
|-------|---------|

Europe

| Poids (jusqu'à) | Tarifs Colissimo Vers UE, Suisse, Royaume-Uni |
|-----------------|-----------------------------------------------------|
| 500 g | 14.85 € |
| 1 kg | 18.45 € |
| 2 kg | 20.90 € |
| 5 kg | 26.80 € |
| 10 kg | 44.20 € |
| 15 kg | 64.80 € |
| 30 kg | 84 € |

Article 15 - Garanties

Article 15.1. Garanties légales

Tous les produits fournis par l'Office de Tourisme bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil.

Au titre de ces garanties, l'Office de Tourisme s'engage, au choix du Client, à lui rembourser ou à lui échanger les produits défectueux ou ne correspondant pas à sa commande.

L'Office de Tourisme reste tenu, conformément à l'article L. 217-15 du Code de la consommation, des défauts de conformité et des vices cachés du produit.

Les réclamations faites au titre des garanties doivent être adressées par courriel à l'Office de Tourisme à l'adresse mentionnée en tête des présentes.

Les produits couverts par les garanties doivent être retournés neufs, complets et dans leur état et emballage d'origine après réception et

confirmation de la réclamation par le service après-vente.

Le consommateur sera remboursé des frais postaux de retour au plus tard dans les trente jours (30j) suivant la réception du produit par l'Office de Tourisme.

Article 15.2. Clauses sur les garanties

Les clauses exonératoires ou limitatives des droits octroyés aux consommateurs au titre des garanties légales, qui sont réputées non écrites lorsqu'elles sont conclues avant toute réclamation de sa part, sont valables lorsqu'elles sont conclues après réclamation en vertu de l'article L. 211-17 du Code de la consommation.

Article 15.3. Loi applicable aux garanties

La loi française applicable au contrat ne peut avoir pour effet de priver le consommateur résidant dans un autre État membre des dispositions sur les garanties que lui accorde son droit national en application de la directive no 99/44/CE du 25 mai 1999 concernant la vente et les garanties des biens de consommation.

Article 16 - Défaut de sécurité

En cas de dommage causé par un défaut de sécurité du produit, le consommateur doit rechercher la responsabilité du fabricant identifiable à partir des informations mentionnées sur l'emballage du produit.

Article 17 - Rétractation

Lorsque la commande est passée à distance, à compter de la réception des produits, le consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours francs (14j) pour renvoyer les produits livrés sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalité, à l'adresse suivante figurant à l'article 1 des présentes conditions générales de vente. Les



Conditions générales de vente Boutique en ligne

frais de retour sont à la charge du consommateur.

Le Client peut exercer son droit de rétractation par l'envoi du formulaire remis à cet effet à l'adresse de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme s'engage à rembourser le consommateur au plus tard dans un délai de trente jours (30j) suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé, sous réserve que les produits retournés soient dans leur emballage d'origine, complets, en parfait état et accompagnés de l'original de la facture d'achat.